

Article "COMPORTEMENT", de Marc RICHELLE, dans: Roland DORON et Françoise PAROT (Eds.): *Dictionnaire de Psychologie*. Presses Universitaires de France, Paris 1991. pp. 127-128.

### **Comportement**

Activité d'un organisme en interaction avec son environnement. Le terme désigne tantôt de façon générique, l'ensemble des activités (le comportement humain), tantôt telle activité particulière (le comportement de toilettage).

Mis en honneur au début du siècle par H. Piéron (1908) en France, et par J. B. Watson (1913) aux États-Unis, le mot comportement est historiquement associé à la redéfinition de l'objet même de la psychologie que proposait le béhaviorisme. Dans un sens restreint, la notion de comportement se limite aux activités directement observables de l'organisme, ce qui exclut, du moins au premier abord, les états de conscience, les pensées, sentiments, représentations et autres activités intérieures. Dans un sens plus large, qui a été longtemps celui d'un usage peu contesté du mot, et que défendent explicitement certains béhavioristes, tel B. F. Skinner, la notion s'étend aussi bien à ces activités intérieures, et rejoint celle de conduite proposée par P. Janet. Dans cette dernière perspective, le caractère directement observable n'est pas tenu pour un critère important, la psychologie se donnant entre autres pour tâche de dépasser les conditions de l'observation directe immédiate en rendant accessibles des phénomènes jusqu'ici inobservables. Pourtant, dans les conceptions cognitivistes, pour lesquelles l'objet de la psychologie cesse d'être le comportement au profit du traitement de l'information ou de la représentation, la dissociation entre comportement et activités internes est à nouveau accentuée. Le comportement n'y est plus qu'une manifestation des processus intérieurs, utile, du moins provisoirement, pour faire à leur propos des inférences fondées.

La notion de comportement, pour ceux qui en firent choix comme objet de la psychologie, facilitait sans doute l'articulation de celle-ci à la physiologie; mais elle l'exposait aussi à s'y réduire. Aussi, les psychologues ont-ils déployé beaucoup d'énergie à préciser la spécificité de l'étude du comportement par rapport à celle du fonctionnement du système nerveux, n'évitant ainsi que partiellement le débat sur les rapports cerveau-esprit qui parcourt jusqu'à nos jours toute l'histoire des relations entre psychologie et physiologie. C'est dans le cadre de cette préoccupation pour la délimitation des territoires que fut proposée la distinction entre comportement molaire et moléculaire, le premier, global, saisi dans sa signification fonctionnelle, étant l'affaire de la psychologie, le second, analysé dans le détail fragmenté de l'action musculaire, étant réservé à la physiologie. Peu de physiologistes ou de psychophysiologistes ont adhéré à ce découpage artificiel, demeuré par ailleurs totalement étranger à une autre tradition scientifique qui a mis en honneur le concept de comportement, à savoir l'éthologie, souvent désignée par ceux qui la pratiquent biologie du comportement.

Lorsqu'il renvoie, non à une notion générale (le comportement) mais à une activité particulière, le terme comportement soulève le problème de la définition des unités pertinentes : où commence et où finit un comportement? Selon le niveau d'observation et d'analyse auquel il se place, le psychologue aura à faire un choix, pouvant aller de l'unité segmentaire de l'analyse mécanique du mouvement (chaque rotation repérable de la tête est, par ex., enregistrée), à l'acte organisé par rapport à une finalité (la construction du nid est définie comme un comportement). A un extrême, le comportement est une unité descriptive minimale, découpée de façon conventionnelle mais méthodologiquement justifiée, dans le flux continu des activités du sujet; à l'autre extrême, il est une large unité fonctionnelle dotée de signification dans l'adaptation de l'organisme à son milieu. Se rattachent indubitablement à ce dernier pôle les notions de comportement préparatoire, consommatoire, opérant.

**Comportement gouverné par les règles** : selon une distinction introduite par Skinner (1963), comportement s'installant, chez le sujet humain, à la faveur d'instructions ou d'informations verbales, par opposition au **comportement modelé par les contingences**, lequel implique une exposition directe aux conditions du milieu.

*M. Richelle*